

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 03/05/2019
Reçu en préfecture le 03/05/2019
Affiché le 
ID : 033-253306310-20190429-2019_02_20-BF

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 3
Nbre de suffrages exprimés : 3

Votes : Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix neuf, le vingt-neuf avril

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, à la suite d'une première réunion en date du 17 avril qui n'a pas pu se tenir faute de quorum, se sont réunis sous la présidence de Madame GOT, Présidente en la salle Abbé Breuil de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine à Bordeaux

Date de convocation : 18 avril 2019

Étaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC – GOT – M. CORSAN

Délibération N°2019-02-020: Décision Modificative N°1 : Budget Principal

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11;
Vu l'instruction budgétaire et comptable ;*

Le Comité Syndical décide à l'unanimité, après en avoir débattu :

Article unique: d'approuver les modifications de crédits suivantes :

Articles	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 617 Etudes	+ 15 000,00 €	
D 6226 Honoraires	+ 5 000,00€	
D 657363 Virement budget Annexe	+ 131 000,00 €	
D 6332 Cotisation FNAL	+ 100,00€	
D6336 Cotisation CDG CNFPT	+1 500,00€	
D6338 Autres frais divers et taxes	+ 1 300,00€	
D64131 Personnel non titulaires	+ 75 000,00€	
D6451 URSSAF	+ 15 000,00€	
D6453 Retraite	+ 5 000,00€	
D6454 POLE EMPLOI	+ 3 000,00€	
D6474 Vers Œuvres soc	+ 100,00€	
D6811 Dot Amortissement	+ 105,00€	
D 022 Dépenses imprévues	+60 916,11€	
R002 Excédent reporté		210 268,14 €
R70872 Rbst Rémunération Budget Annexe		102 000,00 €
R6419 Rbst Personnel		752,97€
TOTAL FONCTIONNEMENT	313 021,11 €	313 021,11€
INVESTISSEMENT		
R 001 Excédent d'investissement reporté		+ 144 717,93€
R28184 Amortissement		105,00€
TOTAL INVESTISSEMENT		144 822,93€

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Bordeaux, le 29 avril 2019

La Présidente

Pascale GOT



Mme. la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.